

Conditions Générales de Vente au 30/05/2020

ENTRE :

Le Client,
ci-après
dénommé l' «Usager».

ET :

PROFIT NET, dont la domiciliation est située au 9, rue Anatole de la Forge 75017 PARIS - France, joignable par email à l'adresse contact@cyber-streaming.com et par téléphone au +33 977 218 212.

PREAMBULE

Le Contrat comprend les présentes Conditions Générales de Vente, le Formulaire d'inscription, qui en font partie intégrante; l'ensemble est ci-après dénommé le «Contrat».

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais d'un réseau de télécommunication mondial, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

Accès à Internet : Service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

Bande passante : Désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur mutualisé et/ou dédié de l'Usager au réseau Internet. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément.

Débit IP : Désigne le débit maximum de la liaison IP établie entre le Serveur mutualisé et/ou dédié de l'Usager et le réseau Internet. Le débit maximum annoncé ne peut être atteint que si la configuration du Serveur mutualisé et/ou dédié de l'Usager le permet.

IP ou Adresse IP : Série de numéros permettant d'identifier de façon unique un ordinateur sur le réseau Internet.

Streaming : La lecture en continu ou ruisselage ((en)streaming) est un principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en « direct » (ou en léger différé). Très utilisée sur Internet, elle permet la lecture d'un flux audio ou vidéo (cas de la VàD), à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargement qui nécessite de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir l'écouter ou le regarder.

Web Radio/Web TV : Les Web Radios/Web TVs sont des stations plus ou moins semblables aux stations de radio/tv mais qui sont diffusées sur Internet grâce à la technologie du Streaming. Tout créateur français d'une Web Radio/Web TV doit légalement s'acquitter d'un droit auprès de la SACEM (pour la France) et éventuellement d'autres sociétés d'ayant droits pour la diffusion de musique et de vidéo.

Services : Désigne l'ensemble des services fournis par PROFIT NET à l'Usager, qui comprend le Service de Streaming pour Web Radio/Web TV, le Service de Jeux et les différents services supplémentaires attachés dans les conditions définies au présent Contrat.

Usager : Désigne toute personne physique ou morale disposant de la pleine capacité juridique ayant procédé à une demande de Service de Streaming et/ou de Jeux pour diffuser une Web Radio/Web TV et/ou faire des Jeux en réseau, ayant reçu un courrier électronique émanant de PROFIT NET contenant ses Identifiants pour accéder aux Services.

Paiement récurrent : Un paiement récurrent est, par définition, un versement régulier. Ce prélèvement est donc programmé pour se reproduire à une date fixe. La date peut être imposée par le créancier ou choisie par le donneur d'ordre.

Usager Final ou Usagers Finaux : Désigne toute personne physique ou morale disposant de la pleine capacité juridique, utilisant à titre payant et/ou gratuit tout ou partie d'un ou des Services PROFIT NET.

Serveur : Désigne un ordinateur mutualisé ou dédié entre Usagers, connecté de manière permanente et en haut débit au réseau Internet.

Flood : Désigne un problème de sécurité provoquant une utilisation anormale du Débit IP, susceptible d'impacter les autres Usagers de PROFIT NET.

Système d'exploitation ou OS : Désigne le logiciel principal installé sur le Serveur mutualisé ou dédié de l'Usager.

ARTICLE 2 – OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les modalités de fourniture des Services proposés par PROFIT NET à l'Usager. Toute utilisation des Services est subordonnée au respect du Contrat par l'Usager.

ARTICLE 3 – SERVICES FOURNIS PAR PROFIT NET

A titre nominal, PROFIT NET met à disposition de l'Usager, après validation de l'inscription, un Service de Streaming Web Radio et/ou Web TV et/ou un Service de Jeux dont les caractéristiques techniques sont décrites en ligne sur le Site Internet de PROFIT NET, payant et/ou gratuit, haut débit et connecté au réseau Internet de manière permanente.

Les Services PROFIT NET sont réservés, Usagers Finaux, aux personnes physiques ou morales en règle avec le droit d'auteur (SACEM pour la France). Les formulaires d'inscription incomplets, le non-respect du droit d'auteur feront l'objet d'un refus pour l'utilisation des Services de PROFIT NET. En cas d'acceptation de la demande d'inscription un courrier électronique, email, sera envoyé.

Les Services PROFIT NET ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayant droits, via l'utilisation des Services par l'Usager, et qui restent à la charge exclusive de l'Usager. En particulier, l'Usager fait son affaire de la souscription à un service de connectivité Internet lui permettant d'exercer son accès à distance aux Services mis à disposition par PROFIT NET.

ARTICLE 4 – SUPPORT TECHNIQUE

PROFIT NET met à la disposition du Client un Support Technique.

Ce dernier est proposé par l'intermédiaire des moyens de communication suivants :

- courrier électronique (email), proposé gratuitement à l'exception des éventuels coûts de communication Internet ;
- téléphone, numéro non surtaxé.

Les horaires d'ouverture sont précisés sur le Site.

Le Support Technique a simplement le rôle de fournir une aide ponctuelle à l'Usager et gérer les éventuelles pannes matérielles et/ou logicielles du ou des Services mis à sa disposition.

ARTICLE 5 – DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre de la Charte d'engagements pour le développement de l'offre légale de musique en ligne, le respect de la propriété intellectuelle et la lutte contre la piraterie numérique, il est rappelé que les échanges illicites d'enregistrements et d'œuvres protégées sur Internet ainsi que le piratage nuisent à la création artistique. A ce titre, en cas de violation de la législation en vigueur, notamment celle concernant le respect de la propriété intellectuelle et artistique, seule la responsabilité de l'Usager sera engagée et PROFIT NET se réserve le droit de suspendre le(s) Service(s), le cas échéant sur réquisition des autorités compétentes.

ARTICLE 6 – MISE À DISPOSITION DES SERVICES

PROFIT NET confère à l'Usager un seul droit d'utilisation à distance des Services.

En aucun cas, l'Usager ne devra porter atteinte à l'intégrité des Services, la charge des risques de détérioration volontaire des Services est transférée à l'Usager dès la mise à disposition de ce dernier.

L'Usager s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation des Services, l'Usager supportera toutes les conséquences attachées à une utilisation non conforme des Services.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SERVICES

L'inscription aux Services PROFIT NET est réservée aux personnes physiques ou morales disposant de la capacité juridique.

Les Services PROFIT NET sont réservés, Usagers Finaux, aux personnes physiques ou morales en règle avec le droit d'auteur (SACEM pour la France). Les formulaires d'inscription incomplets, le non-respect du droit d'auteur feront l'objet d'un refus pour l'utilisation des Services de PROFIT NET. En cas d'acceptation de la demande d'inscription un courrier électronique, email, sera envoyé.

Pour s'inscrire aux Services, l'Usager doit remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le Site.

L'Usager fera son affaire de toute conséquence qui découlerait du non-respect de cette disposition.

PROFIT NET se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande d'inscription qui lui parviendrait erronée.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE PROFIT NET

8.1. Fourniture des Services

Une fois la demande validée, PROFIT NET s'engage à mettre à disposition de l'Usager le(s) Service(s) conforme à la demande de l'Usager dans un délai maximum de 30 (trente) jours. En cas de non-respect, l'Usager pourra résilier son inscription sans préavis ni indemnité par l'envoi d'un simple courrier électronique (email) à l'adresse suivante :

contact@cyber-streaming.com

PROFIT NET s'engage à communiquer les identifiants et mots de passe d'accès au Service par courrier électronique (email) à l'adresse donnée par l'Usager lors de l'envoi du formulaire d'inscription en ligne sur le Site.

PROFIT NET s'engage à procéder suite à une panne matérielle et/ou logicielle des Services, dans les meilleurs délais, à la remise en fonction des Services de l'Usager.

Compte tenu que le Service de Streaming et de Jeux entraîne un usage intensif des matériels et des logiciels nécessaires à son fonctionnement, l'Usager reconnaît que la notion de panne fait partie des risques et ne pourra donc prétendre à un versement de dommages et intérêts de la part de PROFIT NET. PROFIT NET ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des pannes de matériels et de logiciels tiers.

Il est rappelé qu'en aucun cas PROFIT NET ne sera responsable des données installées par l'Usager dans le cas d'un Service de Streaming de type « Podcast » entre autre dans la mesure où il appartient à l'Usager de prendre toute disposition utile, conformément aux règles les plus élémentaires de sécurité informatique, pour dupliquer et conserver ses données par l'utilisation régulière de Sauvegardes.

8.2. Fourniture de l'Accès à Internet

Le Débit maximal de la connexion IP mis à disposition des Services de l'Usager est 100Mbit/sec à 1Gbit/sec selon le Service.

PROFIT NET s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet des Services de l'Usager 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles pannes et maintenances nécessitant une interruption technique temporaire.

PROFIT NET se réserve le droit de suspendre sans préavis et sans limitation de durée l'Accès à Internet des Services de l'Usager, en cas d'extrême gravité :

- violation manifeste par l'Usager et/ou l'Usager final de la législation en vigueur telle que définie à l'article 9.7 ;
- sur demande des autorités compétentes.

Pour le premiers cas, PROFIT NET s'engage à rétablir l'Accès à Internet des Services de l'Usager dès que l'Usager aura procédé aux actions correctives dans un délai maximal de 7 (sept) jours ouvrés.

8.3. Obligations de confidentialité et protection des données à caractère personnel

Les informations nominatives concernant l'Usager ne pourront être communiquées que dans les conditions légalement posées (par exemple sur réquisition des autorités compétentes).

Les informations nominatives déclarées par l'Usager sont destinées à PROFIT NET, qui avec l'accord exprès de l'Usager, est autorisé à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer à des tiers, pour les besoins exclusifs de gestion du Contrat de l'Usager et pour faire bénéficier l'Usager d'offres commerciales pour des produits ou services analogues fournis par PROFIT NET.

L'Usager dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent en contactant PROFIT NET à l'adresse suivante : contact@cyber-streaming.com

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE L'USAGER

9.1. Fourniture d'informations exactes et identification

L'utilisateur s'engage à communiquer à PROFIT NET des coordonnées et informations bancaires valides et à jour et à en notifier PROFIT NET de toute modification dans des délais raisonnables.

L'accès aux Services n'est possible qu'après validation par le service administratif de PROFIT NET des coordonnées (nom, prénom, adresse, et coordonnées bancaires) déclarées par l'Usager et vérification de la domiciliation de l'Usager.

Dans toutes les correspondances électronique, postale ou téléphonique avec PROFIT NET ou demande de modification des Services ou informations le concernant ou résiliation, l'Usager devra mentionner ses nom et prénom. Toute demande incomplète ne pourra être traitée par PROFIT NET.

9.2 Mise à jour des informations de l'Usager

L'Usager s'engage à tenir PROFIT NET informé dans des délais raisonnables de tout changement de ses coordonnées et informations bancaires au fur et à mesure des éventuels changements. En particulier, en cas de prélèvement automatique, l'Usager s'engage à mettre à jour ses coordonnées bancaires avant le 20 du mois en cours.

9.3 Compatibilité des Services

Il est rappelé que l'Usager devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données par l'utilisation régulière de sauvegardes, la responsabilité de PROFIT NET ne pouvant être engagée en cas de perte des données suites à une défaillance matérielle du disque dur ou des Services.

L'Usager reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu de PROFIT NET toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au Contrat en connaissance de cause.

9.4 Mise en place des Services

Les Services se font par l'intermédiaire des Serveurs (ordinateurs) de PROFIT NET.

Les Services et Serveurs demeurent la propriété pleine et entière de PROFIT NET qui confère à l'Usager un droit d'utilisation des Services. En aucun cas, l'Usager ne devra porter atteinte à l'intégrité des Services et des Serveurs.

Pour des raisons de sécurité, l'Usager n'a pas physiquement accès aux Serveurs, ceux-ci étant hébergés dans des infrastructures sécurisées et dédiées à cet effet.

9.5 Respect des obligations financières

L'Usager s'engage à être à jour de ses obligations financières vis à vis de PROFIT NET pendant toute la durée du Contrat.

9.6 Sécurité

Il est rappelé que l'Usager agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de l'ensemble des données transférées vers et sur le ou les Serveur(s) de PROFIT NET.

Dans le cas où les Services mis à disposition de l'Usager contiennent des données non conformes à l'article 9.7 des présentes, PROFIT NET se réserve, sans préjudice de toute demande émanant des autorités compétentes, le droit de suspendre sans préavis les Services de l'Usager. En outre, l'Usager ne pourra prétendre obtenir indemnisation pour les éventuelles pertes de données et/ou interruptions de service qui en résulterait.

Les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées, la communication par l'Usager de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

9.7 Respect de la législation en vigueur

L'Usager s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, ce dernier s'engage à respecter les règles suivantes :

- les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologiques, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie enfantine est strictement interdit ;
- tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs. A ce titre, il est rappelé que le fait de permettre la visualisation par un mineur de contenus à caractère violent ou pornographique peut être sanctionné pénalement.

L'Usager, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :

- la diffusion d'images ou de sons protégés par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et l'Usager est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet ;
- la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- les données qui permettent via la création d'un lien hypertexte vers des sites ou des pages de tiers d'enfreindre une disposition ci-dessus ou plus généralement une disposition légale sont interdites.

Il est rappelé qu'en application de la législation en vigueur, PROFIT NET n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations transmises par les Usagers, cependant PROFIT NET peut être amené à transmettre à l'Usager toute notification ou plainte lui parvenant concernant ses agissements dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer les informations nominatives concernant l'Usager sur réquisition des autorités compétentes.

9.8 Utilisation personnelle des services

Les droits et obligations issus du Contrat sont personnels à l'Usager, incessibles et non transférables.

ARTICLE 10 – UTILISATION DES IDENTIFIANTS

10.1 Modalités de remise

Les identifiants pour l'utilisation des Services sont choisis par PROFIT NET et transmis par courrier électronique à l'adresse spécifiée par l'Usager lors de l'ouverture de compte.

10.2 Caractères personnel et confidentiels

Les Identifiant sont personnels et confidentiels. L'Usager est seul responsable de la garde et de l'utilisation de ces derniers, sauf divulgation imputable à PROFIT NET. L'Usager s'engage à conserver secret le mot de passe et ses identifiants et à ne pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit.

10.3 Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des Identifiants par des tiers, l'Usager s'engage à avertir PROFIT NET sans délais par l'intermédiaire du Support Technique.

L'Usager devra redemander son mot de passe par l'intermédiaire du Support Technique pour l'utilisation des Services.

10.4 Modifications

En cours d'exécution du Contrat, PROFIT NET pourra modifier ou changer tout ou partie des identifiants, pour des motifs réglementaire, technique ou de sécurité. Les nouveaux identifiant seront transmis à l'Usager dans les plus brefs délais par tout moyen à la convenance de PROFIT NET.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

11.1 Responsabilité de PROFIT NET

PROFIT NET est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles. Toutefois la responsabilité de PROFIT NET ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit à l'Usager, soit à un cas de force majeure.

Dans le cas où la responsabilité de PROFIT NET serait retenue, l'Usager ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que la perte de clientèle, de chiffre d'affaire ou de bénéfice.

En tout état de cause si l'Usager n'a pas la qualité de consommateur, la responsabilité de PROFIT NET ne pourra en aucun cas être retenue au-delà du montant des règlements récurrents forfaitaire effectués au titre des deux derniers mois.

11.2 Responsabilité de l'Usager

L'Usager est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles. Ce dernier est responsable de la bonne utilisation des Services et s'engage à garantir PROFIT NET contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet.

L'Usager est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à PROFIT NET par lui-même ou par des personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation des Services et s'engage à garantir PROFIT NET contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont PROFIT NET pourrait faire l'objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation fautive par l'Usager ou les personnes dont il est responsable, des Services ou en cas de faute de ce dernier.

L'Usager s'engage à ne pas faire une utilisation détournée des Services mis à sa disposition.

L'Usager fera son affaire, notamment vis à vis de tiers, de toute conséquence résultant du non-respect par ce dernier de tout ou partie des obligations contractuelles.

11.3 Cas de force majeure ou cas fortuit

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli à leurs obligations contractuelles, pour tout retard ou inexécution, lorsque ceux-ci trouvent leur cause dans un cas de force majeure.

Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

ARTICLE 12 – DUREE DU CONTRAT

12.1 Entrée en vigueur

Le contrat prend effet à compter de la validation par PROFIT NET de la demande de souscription formulée par l'Usager sur le site Internet PROFIT NET.

12.2 Droit de rétractation

L'Usager, qui à la qualité de consommateur, dispose d'un droit de rétractation de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre, qui peut être exercé par mail en indiquant impérativement les coordonnées ainsi que les Identifiants de l'Usager, adressé à :

contact@cyber-streaming.com

Au-delà du délai de 7 jours, l'Usager perd la faculté d'exercer son droit de rétractation. Par ailleurs, de convention expresse entre les parties, tout commencement d'utilisation par l'Usager des Services (y compris les logiciels) PROFIT NET avant la fin du délai de 7 jours francs, se traduit par la renonciation à la faculté d'exercer son droit de rétractation et il n'y aura aucun remboursement.

L'exercice de ce droit de rétractation implique le remboursement par PROFIT NET de toutes les sommes dont l'Usager aura été éventuellement prélevé ou débité au titre du Contrat.

Si ce délai expire normalement un Samedi, un Dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

12.3 Durée

Le Contrat est à durée déterminée de 1 mois («Période Initiale»). Au-delà de la Période Initiale, le Contrat est reconduit mensuellement («Période Subséquente»). Lors de chacune des Périodes Subséquentes, chacune des Parties dispose de la faculté de résilier le Contrat en respectant un préavis de 40 jours.

Les Prestations Supplémentaires sont souscrites pour une durée déterminée de 1 mois («Période Initiale»), au-delà de la Période Initiale, le Contrat est reconduit mensuellement («Période Subséquente »).

Lors de chacune des Périodes Subséquentes des Prestations Supplémentaires, chacune des Parties dispose de la faculté de résilier la Prestation Supplémentaire sans préavis.

12.4 Suspension et résiliation

PROFIT NET pourra suspendre ou résilier de plein droit et sans préavis les Services :

- en cas de violation grave ou renouvelée par l'Usager des obligations contractuelles liées au respect de la législation en vigueur ;
- en cas de demande des autorités compétentes ;
- en cas de non-respect des stipulations des articles 9.6 et 9.7 des présentes ;
- en cas de défaut de paiement malgré l'émission de relances par courrier électronique ayant provoqué la suspension des Services.

Dans les cas visés ci-dessus, 8 (huit) jours après une notification adressée par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception, PROFIT NET pourra procéder à la résiliation du Contrat sans formalités et sans indemnités.

Moyennant le respect d'un préavis de quarante (40) jours, l'Usager peut résilier le Contrat à tout moment, au-delà de la période initiale, par email à l'adresse suivante :

contact@cyber-streaming.com

Cependant, sauf demande expresse de l'Usager, la résiliation reçue par PROFIT NET jusqu'au 20 du mois (date de l'accusé de réception faisant foi) prendra effet à la fin du mois concerné. Dans cette optique, il appartient à l'Usager de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour s'assurer de la sauvegarde des données présentes sur le(s) Serveur(s) de PROFIT NET avant la prise d'effet de la résiliation : l'entrée en vigueur de la résiliation a pour effet d'interrompre l'accès de l'Usager aux Services et l'effacement des données présentes. En aucun cas PROFIT NET ne restituera une copie des données encore présentes au jour de l'entrée en vigueur de la résiliation ni ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant du non-respect de cette disposition.

Par dérogation, les Prestations Supplémentaires peuvent être résiliées électroniquement sans préavis.

ARTICLE 13 – FACTURATION ET PAIEMENT

13.1 Modalités de facturation

L'ensemble des prix des Services figure sur le Site, ils sont exprimés en Euros Net et s'entendent à terme à échoir.

13.2 Modalités de paiement

Les produits, services et logiciels sont payables d'avance. Pour les services et les logiciels tout mois commencé est dû et est non remboursable.

L'Usager autorise expressément PROFIT NET à lui délivrer chaque mois une facture sur support durable sous forme électronique. Elle intègre le coût du Forfait pour le mois à venir et les prestations supplémentaires pour le mois écoulé ainsi que les éventuels frais.

Le montant facturé des Prestations Supplémentaires ne peut être inférieur à 1 mois.

PROFIT NET met à disposition de ses Usagers la possibilité de payer selon les modalités suivantes :

- par virement ;
- par carte bancaire CB, VISA ou MasterCard ;
- par chèque.

Dans le cadre du paiement par virement automatique sur compte courant bancaire ou postal, il appartiendra à l'Usager d'informer son établissement bancaire au moment de l'inscription aux Services de la mise en place de l'autorisation d'un virement automatique à PROFIT NET. L'Usager fera son affaire de toute conséquence résultant du non-respect de cette disposition.

Il appartient à l'Usager de prendre connaissance quand une facture est reçue et de procéder à son règlement 2 jours au plus tard. Dans le cas d'un paiement récurrent la facture sera envoyée par email après réception du paiement. En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de « PROFIT NET », contenir au dos le numéro de la facture et être expédié par voie postale à l'adresse suivante :

PROFIT NET
9, rue Anatole de la Forge
75017 Paris
FRANCE

13.3 Retard ou défaut de paiement de l'Usager

Tout paiement incomplet, irrégulier ou en échec dans le cas d'un paiement récurrent sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous.

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi à l'Usager d'une mise en demeure de payer (par courrier électronique et/ou lettre recommandée avec accusé de réception) de rappel selon le calendrier suivant :

- rappel 1 : + 1 jours suivant la date d'échéance ;
- rappel 2 : + 2 jours suivant la date d'échéance.

A défaut de paiement dans les 3 jours suivant la date d'échéance, les Services seront suspendus jusqu'au règlement des sommes dues augmentés de pénalités de retard selon la législation en vigueur.

A défaut de régularisation dans un délai de 8 jours suivant la date d'échéance, le Contrat sera résilié dans les conditions définies à l'article 12.4.

13.4 Modifications tarifaires

PROFIT NET pourra réviser ses tarifs dans les conditions prévues à l'article 14.

ARTICLE 14 – MODIFICATIONS

L'Usager sera informé de toute modification contractuelle un mois civil avant son entrée en vigueur par courrier électronique.

En cas de désaccord, l'Usager ayant la qualité de consommateur aura la faculté de résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, 4 (quatre) mois après l'entrée en vigueur des modifications.

ARTICLE 15 – DIFFERENDS

En cas de difficulté, l'Usager peut s'adresser au Support Technique pour trouver une solution amiable, dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes.

En cas de contestation ou de demande de remboursement au titre de l'article 8.2 des présentes, l'Usager doit adresser un email à l'adresse suivante :

contact@cyber-streaming.com

Toute contestation ou demande de remboursement pour être valable et prise en compte doit comporter des justificatifs. PROFIT NET s'engage à apporter une réponse à toute contestation ou demande de remboursement dans un délai de 30 (trente) jours ouvrés à partir de la date de réception de cette dernière.

ARTICLE 16 – DIVERS

PROFIT NET se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

PROFIT NET ne peut que mettre en garde l'Usager sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le contenu mis à disposition des internautes par l'Usager.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du Contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations du Contrat.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent, ainsi que les litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.